

Communiqué de presse

Zurich, le 6 janvier 2021

Décision dramatique, le Conseil fédéral n'a pas encore reconnu la gravité de la situation

Le Conseil fédéral a annoncé aujourd'hui que la fermeture des restaurants sera prolongée jusqu'à la fin du mois de février. On ne sait pas encore si et dans quelle mesure il indemniser la branche pour cela. Pour l'hôtellerie-restauration, c'est un désastre. GastroSuisse tire la sonnette d'alarme: sans compensation financière immédiate, la branche va périr.

«Nous sommes vraiment au bord du gouffre et nous ne savons plus comment payer le loyer et les factures impayées. Si cela continue, je vais faire faillite», écrit un restaurateur, et il ajoute: «Nous avons utilisé tout l'argent que nous avons économisé pendant des décennies». Ce restaurateur n'est pas le seul dans ce cas. GastroSuisse reçoit chaque jour des courriels et des appels téléphoniques aussi alarmants et tragiques de la part de membres qui ne savent plus quoi faire et qui sont dévastés. Des milliers d'entreprises sont menacées de fermeture définitive et des dizaines de milliers d'emplois dans l'hôtellerie-restauration sont en danger.

«Le fait que le Conseil fédéral n'ait encore annoncé aucune compensation concrète des pertes pour les établissements fermés dans sa décision d'aujourd'hui est terriblement dur», déclare Casimir Platzer, président de GastroSuisse. En mars, le Conseil fédéral s'est assuré en quelques jours que les établissements fermés disposent de liquidités suffisantes. «Aujourd'hui, alors que beaucoup d'entreprises sont déjà presque au tapis, rien ne vient», critique C. Platzer. La fermeture prolongée signifie un mois supplémentaire d'interdiction de travailler pour l'hôtellerie-restauration. Et ce, à une période qui, pour de nombreuses entreprises, est la haute saison.

Toutefois, le Conseil fédéral a du moins indiqué aujourd'hui qu'il décidera mercredi prochain de nouvelles mesures pour amortir les conséquences économiques. «Le Conseil fédéral doit payer pour les pots cassés, souligne C. Platzer, car la fermeture des restaurants a été prononcée par les autorités». L'espoir demeure donc qu'une solution de branche suivra. GastroSuisse exige du Conseil fédéral une indemnisation financière de l'hôtellerie-restauration immédiate et sans complications. «C'est la seule façon de couvrir les coûts fixes qui continuent de courir», explique C. Platzer, et il ajoute «Le Conseil fédéral ne doit pas se cacher derrière le fédéralisme ou la situation spéciale. Il doit payer pour les dommages. Tout le reste est inacceptable».

Contact

Casimir Platzer, président de GastroSuisse

Téléphone 044 377 53 53, communication@gastrosuisse.ch

GastroSuisse est la fédération de l'hôtellerie et de la restauration en Suisse. L'organisation fondée en 1891 défend les intérêts de la branche depuis 125 ans. GastroSuisse, avec près de 20 000 entreprises membres (dont environ 2500 hôtels) organisées en 26 associations cantonales et quatre groupements sectoriels, est la plus grande organisation patronale de la branche de l'hôtellerie-restauration.